



Violation de la vie privée

Par **christian**, le **06/05/2010 à 19:18**

Bonjour, après découverte de micro-espion dans les murs de ma propriété, je souhaiterais connaître les étapes à suivre pour d'abord obtenir des preuves "valable et concrète" juridiquement et ensuite si possible entamer une procédure judiciaire. J'ai utilisé un détecteur qu'on vend à des particuliers dans le commerce. Pour l'instant je n'ai pas encore prévenu les autorités. Décrire moi la démarche à suivre. Merci d'avance. Cordialement

Par **frog**, le **06/05/2010 à 20:34**

[citation]après découverte de micro-espion dans les murs de ma propriété... J'ai utilisé un détecteur qu'on vend à des particuliers dans le commerce. [/citation] Intéressant... Il ressemble à quoi ce micro-espion ? Il est derrière le mur ? Tu ne l'as pas sorti ? A mon avis, ton gadget est tombé sur un câble électrique.